

**Les « aires de faude »  
dans les défrichements du XIX<sup>e</sup> siècle  
en Thiérache belge**

**Leur repérage par photo-interprétation**

par F. DUSSART et J. WILMET

Dès 1962, l'attention de l'un de nous (J. Wilmet) fut retenue par l'existence sur les photographies aériennes de certaines parties du Condroz et des régions de l'Entre-Sambre-et-Meuse, de taches circulaires foncées émaillant les labours. On les distingue surtout dans des terroirs, qui, selon toute apparence, on fait l'objet de défrichements ne remontant guère au-delà du siècle dernier. Ces terroirs, en effet, sont proches de massifs boisés, dans lesquels ils semblent avoir été découpés ; des maisons isolées s'ordonnent plus ou moins régulièrement le long ou à proximité de routes tracées au cordeau. Aucun doute ne subsiste, à cet égard, dans les cas bien connus de la forêt de Biert (Condroz) et de celle de la Thiérache (1). Ces taches circulaires sont surtout très visibles lorsque les terres de labour ne portent aucune culture, mais le début de la croissance de la végétation — notamment dans les champs de céréales — ne les fait pas disparaître entièrement. Par contre, on les cherchera en vain dans les prairies où l'herbe pousse dru.

L'examen au stéréoscope et au stéréomicroscope de quelques photographies aériennes révèle qu'il ne peut s'agir d'un phénomène naturel. L'hypothèse d'une modification de la nature du sol ou du degré d'humidité est à exclure d'emblée, étant donné la régularité des formes de ces taches, le peu de variation dans leur diamètre, leur densité parfois extraordinaire. Dès lors, l'explication qui s'impose est d'y voir les traces laissées par les anciens fourneaux de charbonnage qui parsemaient la forêt avant les défrichements. On sait, en effet, que le bois, transformé en charbon, constituait le seul combustible, notamment en sidérurgie, avant l'utilisation du coke. En Thiérache, sur le terrain, nous avons pu constater, sans aucune difficulté, que les taches plus foncées — très apparentes du reste

---

(1) Voir ci-après.

— sont dues à la présence de matières charbonneuses. Bref, ces taches sont des *aires de faude*, déjà signalées en différents endroits par certains auteurs (2), qui cependant donnent peu d'indications à leur sujet.

Ce phénomène, nous allons l'étudier de façon un peu plus détaillée en Thiérache, ou du moins dans une partie de cette région située à quelque 8 km au sud de Chimay (voir Fig. 1 et 2). Avec ses roches gréseuses et schisteuses cambriennes et dévoniennes, la Thiérache s'étend sur le versant septentrional du plateau de Rocroi, extrémité occidentale déjà très surbaissée de l'Ardenne (altitude moyenne : 300 m). Encore au milieu du siècle dernier, seules quelques petites clairières habitées trouaient l'immense forêt qui couvrait ce versant. A partir de 1850 et jusqu'en 1870 environ des défrichements ont eu lieu sur une grande échelle à la suite de la vente d'une partie des biens fonciers des princes de Chimay et la nouvelle colonisation a provoqué l'apparition de nombreuses fermes isolées (3). Le fait que les défrichements n'y ont guère qu'un peu plus d'un siècle d'existence est d'une grande importance, car c'est à cela qu'il faut attribuer la bonne conservation des *aires de faude*.

#### I. — L'INDUSTRIE DU FER ET LE CHARBONNAGE EN THIÉRACHE

Au moment des défrichements du siècle dernier, le charbonnage n'était plus qu'un souvenir, tout comme la production et le travail du fer. Mais avant que le bassin houiller de Charleroi et la voie navigable que constituait la Sambre n'attirent irrésistiblement la sidérurgie du « pays de Chimay » (4), celui-ci vivait essentiellement — outre d'agriculture — de

(2) En Thiérache, elles ont été signalées par R. VERBRUGGE (*La Thiérache. Pays de colonisation récente, au sud de Chimay*, dans *Revue historique du Plateau de Rocroi*, 12<sup>e</sup> année, 1934, p. 744), au Condroz par P. DROULERS (*Peuplement et vie rurale sur le plateau d'Entre-Sambre-et-Meuse*, dans *Annales de Géographie*, t. 42, 1933, p. 613, note (1) et J. GILLMANN (*Contribution à l'étude de l'affectation du sol, à la géographie agraire et à l'habitat rural dans le Condroz namurois, spécialement dans les communes de Graux et de Bioul*. Mémoire de licence en Sciences géographiques présenté à l'Université de Liège en 1969, 1<sup>re</sup> partie, p. 67 et carte de la répartition des aires de faude dans la région. Inédit). On les connaît aussi en Picardie, où les paysans les appellent parfois « lunes noires » (Roger AGACHE, *La prospection aérienne sur sols nus et l'inventaire archéologique de la Somme*, dans *Archéologie aérienne*. Colloque international 31 août-3 septembre 1963, Paris, 1964, p. 52).

(3) Pour ce cas très intéressant de colonisation récente, voir R. VERBRUGGE, *ouvr. cité*, pp. 696-719 et 858-862, et O. TULIPPE, *Colonisation récente au Pays de Chimay*, dans *Bulletin du Cercle des Géographes liégeois*, 11<sup>e</sup> année, 1939, pp. 23-34.

(4) D'après Ed. ROMBERG, les premiers hauts fourneaux au coke furent érigés dès 1821 presque simultanément aux Harchies (près de Charleroi), à Seraing et à Couvin (1826) (Ed. ROMBERG, *Les grandes industries*, dans *Patria Belgica*, sous la

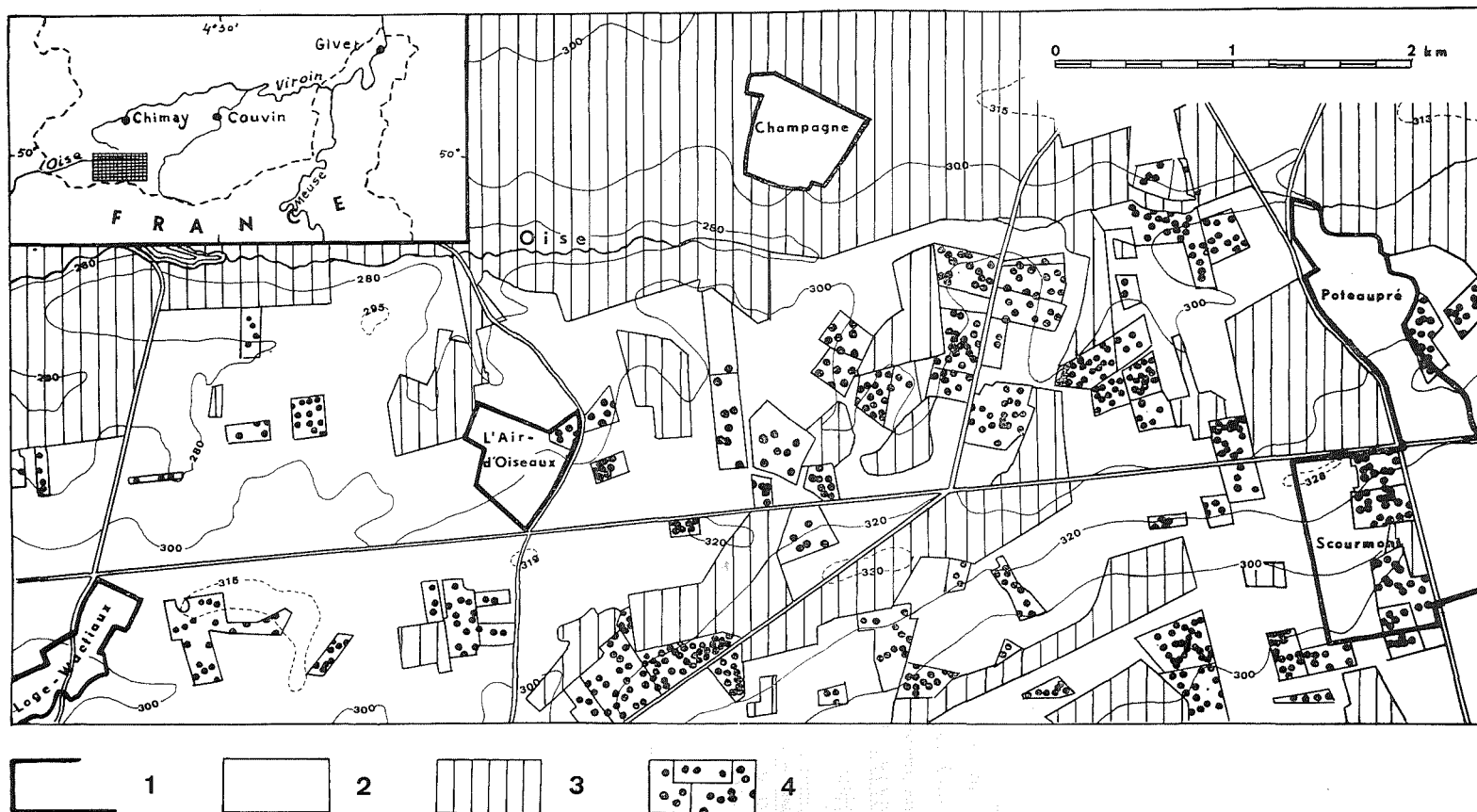


FIG. 4.

1 = clairières cultivées en 1854; 2 = cultures et herbages résultant des défrichements ultérieurs; 3 = forêts et taillis; 4 = parcelles où l'examen des photographies aériennes a permis de déceler des « aires de faude ».

N.B. Pour ne pas surcharger la carte, l'habitat n'a pas été représenté.

l'exploitation du minerai de fer, de la production et du façonnage du fer et de l'exploitation de la forêt en vue de la fourniture du combustible sous forme de charbon de bois (5). La partie méridionale de l'Entre-Sambre-et-Meuse, en effet, réunissait plus que n'importe quelle autre région, toutes les conditions pour voir s'y développer une industrie sidérurgique florissante (6) : minerai de fer à profusion (7), cours d'eau nombreux et rapides pouvant fournir la force motrice, vastes forêts de feuillus. Il est difficile, toutefois, sur la base de la littérature existante, de se faire une idée exacte de l'importance et de la répartition des hauts fourneaux et des forges. V. Tahon (8), par exemple, compte dans le seul pays de Chimay, 9 fourneaux (9) et 19 forges en 1691, 4 fourneaux et 9 forges en 1751 et plus que 3 fourneaux et 4 forges en 1795 (10). Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le travail du fer y est déjà en décadence ; en nous limitant à la région située au sud de la ville de Chimay, les établissements produisant et travaillant le fer se réduisent — d'après la carte de Ferraris (11) et les « mémoires » accompagnant cette carte — à 4 fourneaux (Imbréchies, à l'est de Seloignes, au sud de Villers-la-Tour,

---

direction de E. VAN BEMMEL, t. III, 1875, p. 230). En 1837, il y avait déjà en Belgique 23 hauts fourneaux au coke, mais il en persista encore 70 chauffés au bois, avec, il est vrai, une capacité de production moindre (F. BAUDHUIN, *Histoire économique de la Belgique*, dans *Histoire de la Belgique contemporaine 1830-1914*, t. I, Bruxelles, 1928, p. 238). De ces fourneaux au bois, 37 se trouvaient, d'après A. FALY, en 1838, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse (A. FALY, *La fabrication de la fonte et du fer au charbon de bois dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, dans *Revue Universelle des Mines*, Paris-Londres-Liège, t. 34, 1873, 2<sup>e</sup> semestre, p. 288).

(5) Voir EM. DONY, *L'ancienne industrie du fer au pays de Chimay*, dans *Mélanges Kurth*, Liège, 1908, p. 223.

(6) Voir A. FALY, *ouvr. cité*.

(7) Voir pour des détails, A. DELMER, *La question du minerai de fer en Belgique*, dans *Annales des Mines de Belgique*, Bruxelles, t. XVIII, 1913, pp. 325-328, 252-355 et 405-407.

(8) V. TAHON, *La métallurgie du fer au pays de Liège, au Luxembourg et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, dans *Congrès historique et archéologique de Liège*, 1909, p. 25. — Répétons que si l'on envisage toute l'étendue de l'Entre-Sambre-et-Meuse, le nombre de hauts fourneaux chauffés au charbon de bois aurait encore été de 37 en 1838. En 1873, seul celui de Couvin — qui avait eu recours au coke pendant quelques années — persistait encore (voir A. FALY, *ouvr. cité*, p. 288).

(9) Il s'agit vraisemblablement des fourneaux de Saint-Remy, Villers-la-Tour, Seloignes, Macon, Moligneaux, Baillièvres, Bourges, Boutonville et Forges.

(10) Voir encore au sujet de l'ancienne métallurgie dans la région de Chimay : A. WARZÉE, *Exposé historique et statistique de l'industrie métallurgique dans le Hainaut*, Mons, 1863 ; G. HAGEMANS, *Histoire du pays de Chimay*, t. II, Bruxelles, 1866, p. 530 ; J. MAUER, *L'industrie du fer à travers les âges dans les cantons de Couvin et de Chimay*, dans *Au Pays des Rîezes et des Sarts*, 2<sup>e</sup> année, 1961, pp. 99-104, 147-152, 195-201 et 306-312 ; R. TIRIONS, *A propos de l'industrie du fer*, *ibid.*, pp. 334-336 ; etc.

(11) Comte de FERRARIS, *Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens (1770 ; échelle 1 : 11.520)*. Bibliothèque royale Albert I<sup>er</sup>, Bruxelles, Section des cartes et plans, ou Edition *fac simile* par « Pro Civitate », Bruxelles.



FIG. 2.

Extrait du cliché n° 1213, mission B<sup>5</sup> 61.F 62 de la Force Aérienne Belge ; date : 18/09/61. Publié avec l'autorisation de l'Institut Géographique Militaire, Abbaye de la Cambre, 13, 1050 Bruxelles.

N.B. - Le nord est à gauche.

Fourneau-Philippe, les trois derniers d'ailleurs en ruine !) et à 8 forges (au sud de Saint-Remy, au nord de Forges, Jean Petit, Pied Brulard, Destray, Nimelette, à l'est de Macquenoise et près de Cendron). D'après R. Verbrugge (12), le dernier fourneau au charbon de bois de Thiérache s'éteignit en 1850.

Mais de plus grande importance pour le sujet qui nous occupe est cette industrie qui est intimement liée à la sidérurgie : la fabrication du charbon de bois. « L'industrie dévore la forêt ». A chaque haut fourneau et à chaque forge — tout comme à chaque verrerie ou papeterie — est attachée une équipe de plusieurs dizaines, parfois de 200 « boquillons », bûcherons et ouvriers charbonniers (13), passant toute une partie de l'année en forêt à couper et à façonner le bois et à cuire les charbons nécessaires à la bonne marche de la manufacture (14).

L'ouvrier charbonnier, c'est le *faudreur* (15) ou *fauteur*. C'est en pleine forêt qu'il habitait — comme le bûcheron —, dans des huttes faites de bois et de branches recouvertes de terre mêlée de mousse et de feuilles mortes (16). Jadis, toute la forêt semblait vivre, d'autant plus qu'elle était traversée partout par des caravanes de charrettes acheminant le charbon de bois vers les usines (17). La tâche du *fauteur* consistait à *fauder*, c'est-à-dire à préparer le charbon de bois, en creusant une *faude* (fosse au charbon, charbonnière), où le bois mis en tas devait subir la carbonisation qui le transformait en charbon de bois propre à l'industrie (18). Le *fauteur* travaillait pour le compte d'un patron, marchand de bois ou maître de forge (19).

Après avoir choisi judicieusement l'emplacement — un lieu sec — le fauteur plaçait les bûches en les dressant et en les disposant en couches concentriques, de façon à donner à la meule, que l'on recouvrait finale-

(12) *Ouvr. cité*, p. 758.

(13) D'après R. VERBRUGGE, *ouvr. cité*, p. 743, « souvent 50 hommes devaient travailler à la forgerie pendant que plus de 200 ouvriers étaient dans les bois, occupés à recueillir le combustible ».

(14) Comte GOBLET D'ALVIELLA, *Histoire des bois et forêts de Belgique*, Paris-Bruxelles, 1927-1930, t. I, p. 443 (voir dans le même ouvrage, t. IV, p. 340, une photo d'un four à charbon).

(15) Emile DONY, *Vocabulaire du faudreur au pays de Chimay*, extr. du *Bull. de la Soc. de Littérature wallonne*, t. 59, 1925, p. 6.

(16) *Ibid.*, p. 14.

(17) R. VERBRUGGE, *ouvr. cité*, p. 743.

(18) Emile DONY, *Vocabulaire, ouvr. cité*, p. 6.

(19) *Ibid.*, p. 9.

ment de terre, l'aspect d'un cône tronqué (20). Comme la préparation du terrain demandait beaucoup de soin et grevait par conséquent le prix de revient, le fauteur avait tout intérêt à utiliser le plus souvent possible le même emplacement pour son fourneau (21). Dans ces conditions le charbon de bois se mélangeait intimement au sol et le teintait de noir pour fort longtemps. Lorsque la distance entre la coupe et le fourneau augmentait, l'emplacement de ce dernier finissait évidemment par être abandonné au profit d'un endroit plus favorable. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, chaque fourneau, selon E. Dony (22), consommait par an en moyenne, 900 bennes (23) de charbon de bois et chaque forge 250 bennes. A. Fally (24) signale qu'en 1873 les halles à charbon de bois de Couvin pouvaient contenir environ 700 t, soit à peu près la moitié de la consommation annuelle du fourneau. Rien d'étonnant, dès lors, que les meules de charbon de bois se rencontraient partout dans la forêt et que, au cours des siècles, les *aires de faude* se multiplièrent.

## II. — LES AIRES DE FAUDE DANS LE CADRE DE LA FIGURE 1

L'étude détaillée a été effectuée au moyen de deux couvertures photographiques aériennes. La première, datant de 1961, à l'échelle de 1 : 21 000 correspond à un facies automnal. La seconde, à l'échelle de 1 : 27 000, représente le terrain sous son aspect printanier en 1966.

D'emblée, il nous est apparu que le repérage des *aires de faude* était plus aisé dans la première des deux couvertures (voir Fig. 2). Nous y reviendrons.

En général, les taches sont bien circulaires. Il en est cependant de moins régulières, affectant la forme d'un demi-cercle, d'un croissant ou de toute autre figure, et dans ce cas elles sont parfois difficiles à déceler à cause de la pâleur de la teinte. Mais en général, elles se distinguent de façon suffisamment nette pour permettre, grâce à la loupe micrométrique, d'en mesurer les dimensions. Sur les photos à 1 : 21 000, les diamètres

---

(20) On trouvera des détails très intéressants sur la construction des meules ou fourneaux de carbonisation analogues à ceux du sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse, dans M. SAUVAGE, *Sur la carbonisation du bois dans le département des Ardennes et de la Meuse, et détails économiques sur le prix de la façon et des transports*, dans *Annales des Mines*, 3<sup>e</sup> série, t. XI, Paris, 1837, pp. 351-368. Voir aussi Emile DONY, *Vocabulaire*, ouvr. cité, pp. 14-16 et O. TULIPPE, *L'homme et la forêt tempérée. En Belgique*, dans *Bull. de la Soc. royale belge de Géogr.*, 66<sup>e</sup> année, 1942, p. 209 et *Trav. du Cercle des Géogr. liégeois*, fasc. 57, 1942, p. 53.

(21) M. SAUVAGE, *ouvr. cité*, p. 355.

(22) *Vocabulaire*, *ouvr. cité*, p. 11.

(23) 1 benne = environ 63 hectolitres.

(24) *Ouvr. cité*, p. 212.

varient de 0,7 à 1,1 mm, ce qui correspond aux dimensions réelles de 15 à 23 m. Certaines taches, cependant, n'atteignent pas ces dimensions ; dans ce cas, elles se caractérisent presque toujours par leur peu de netteté et l'on peut supposer qu'il s'agit d'emplacements de fourneaux moins importants ou ayant été renouvelés moins souvent au même endroit, ou encore de fourneaux disparus depuis plus longtemps et dont les traces, par conséquent, se sont estompées davantage par le lessivage prolongé du sol (25). En fait, la dimension la plus courante est de 0,9 mm, correspondant à quelque 19 m sur le terrain (26). Ce diamètre nous a paru surprenant, car les meules à charbon de bois n'avaient vraisemblablement pas de pareilles dimensions. Sans doute, à cause des manipulations et du stockage du charbon de bois après la démolition des meules, le sol s'imprégnait-il de particules charbonneuses tout autour de l'emplacement proprement dit du fourneau.

Comme nous l'avons dit précédemment, les *aires de faude* semblent se marquer avec le plus de netteté là où les défrichements sont récents. C'est le cas de la région qui retient notre attention, où — répétons-le — le défrichement ne remonte guère à un peu plus d'un siècle. La figure 1 montre, du reste, que les *aires de faude* font pratiquement défaut dans les clairières anciennes (27) de Loge-Wactiaux, L'Air-d'Oiseaux, Champagne et Poteaupré. Quant au terroir de Scourmont, exception faite pour quelques champs plus anciens, il venait d'être défriché en 1854 (28).

Nous n'avons retenu, pour dresser la carte de la figure 1, que les taches foncées ayant une forme suffisamment régulière — cercle ou portion de cercle — pour être assimilées à des *aires de faude* sans crainte de se tromper. Ainsi, croyons-nous avoir évité toute confusion avec d'autres phénomènes naturels ou artificiels : taches d'humidité, appareils radiculaires d'arbres coupés, vestiges archéologiques... D'autre part, il

(25) D'après J. GILLMANN (*ouvr. cité*, p. 70), les *aires de faude* s'estomperaient après plus de 200 ans.

(26) Cette donnée nous paraît intéressante à signaler. R. VERBRUGGE (*ouvr. cité*, p. 743) donne des diamètres de 20 à 30 m. A Sévigny-la-Forêt, par contre (P. LEBAS, *La commune de Sévigny-la-Forêt*, dans *Revue historique du Plateau de Rocroi*, 2<sup>e</sup> année, 1923), ils ne varieraient qu'entre 4 et 12 m. — Dans la littérature nous n'avons trouvé aucune indication quant aux dimensions des fourneaux, même pas chez M. SAUVAGE (*ouvr. cité*) qui décrit pourtant de façon très détaillée la construction des fourneaux, comme nous l'avons dit précédemment. La photo figurant dans GOBLET D'ALVIELLA, (*ouvr. cité*, t. IV, p. 340) et prise au siècle dernier sans doute nous permet d'estimer le diamètre à 4,50 ou 5 m seulement.

(27) Figurant déjà sur la carte de FERRARIS (1770), *ouvr. cité*.

(28) La date de 1854, choisie pour délimiter les clairières anciennes, est celle de la planchette 20/2. Seloignes de la carte de Belgique à 1 : 20.000 de Ph. VANDER MAELEN (Etablissement géographique de Bruxelles fondé par Ph. Vander Maelen).



importe de remarquer que l'inexistence de taches sombres en dehors des parcelles où nous les avons indiquées sur notre carte (Fig. 1) — tout comme sur la photographie aérienne d'ailleurs (Fig. 2) — n'implique pas nécessairement leur absence sur le terrain. L'affectation des sols, comme nous l'avons déjà dit précédemment, joue, en effet, un rôle capital. Il va de soi que ce sont les champs fraîchement labourés et n'ayant par conséquent aucune couverture végétale, de même que ceux ne portant plus que des éteules après la moisson, qui constituent les endroits les plus favorables pour l'observation des *aires de faude*. Celles-ci sont particulièrement nettes dans les labours hersés et roulés. Toutefois, au printemps, les jeunes céréales ne cachent pas encore entièrement le phénomène (29).

Elles sont, par contre, totalement invisibles dans les pâturages gras et dans les cultures fourragères (30). En fait, les cultures fourragères et surtout les pâturages s'étendent sur toutes les parties blanches de la carte (31) et il est plus que probable que les *aires de faude*, cachées par la végétation, y ont la même densité qu'ailleurs (32).

Le moment de la prise de vue des photographies aériennes joue donc un grand rôle. Nous avons déjà dit que les couvertures dont nous disposons ont été prises en automne (1 : 21 000) et au printemps (1 : 27 000). L'étude comparative de ces deux couvertures nous a permis de constater que la période printanière présente plus de surfaces découvertes ou peu couvertes par de la végétation : le repérage des *aires de faude* peut donc se faire de la façon la plus complète. Néanmoins, pour la détermination d'aires mal définies par leur teinte ou leurs contours, le recours aux photos à l'échelle de 1 : 21 000 se révèle des plus précieux. Sans doute peut-on supposer que les photographies prises en hiver, par temps très clair, et bien entendu, en dehors des périodes d'enneigement, permettraient

---

(29) En dehors de la région qui nous occupe, nous avons pu remarquer que les prés à herbe peu dense, après la fauche du mois de juin notamment, permettent aussi d'apercevoir encore avec plus ou moins de netteté des traces d'anciens fours de carbonisation tout comme les cultures sarclées encore au début de la période végétative ; en automne et en hiver, les herbages maigres et certaines friches à pelouse courte révèlent aussi, par endroits, des *aires de faude*.

(30) Où leur présence peut cependant être décelée sur le terrain même, notamment là où le sol a été mis à nu par les taupes.

(31) Et où nous nous sommes dispensés de dessiner le parcellaire.

(32) Il se pourrait que la présence des aires de faude ait une influence sur l'agriculture, par suite de l'enrichissement du sol en matières azotées (cendres). Cette hypothèse mériterait une vérification, car dans un terroir agricole condrusien (Bois-et-Borsu), nous avons pu observer une croissance anormalement élevée des céréales sur une aire de faude.

de meilleures observations, mais nous ne disposons malheureusement pas de telles photos pour la Thiérache.

Les conditions techniques d'observation et surtout les limites qu'impose la couverture végétale dans les terroirs agricoles font qu'il n'est évidemment pas possible de connaître la répartition de *toutes les aires de faude* (33). Néanmoins, compte tenu des données de la figure 1, il nous semble permis de formuler quelques remarques quant à leur répartition.

1) Cette répartition — dans notre région, peu accidentée il est vrai — ne semble pas liée à une situation topographique déterminée. Des emplacements secs ont, certes, été recherchés (34), mais la carte indique que les *aires de faude* se répartissent indifféremment sur les parties planes des interfluves et les versants peu accusés. Elles manquent dans les clairières anciennes, mais aussi — en dehors du cadre de notre carte — dans les vieux terroirs agricoles au nord de la zone forestière, sauf près de la lisière, dans les zones résultant manifestement de défrichements peu anciens.

2) Là où elles ont pu être repérées, les *aires de faude* présentent une densité, variable certes, suivant les endroits, mais généralement forte. Le degré de concentration est parfois extraordinaire, leur nombre pouvant atteindre 5 à 6 à l'hectare. Elles peuvent même s'enchevêtrer au point qu'on les distingue parfois difficilement les unes des autres. En fait, il est plus que probable que, si toutes les *aires de faude* avaient pu être repérées, tout le territoire agricole — en dehors des clairières ouvertes déjà depuis longtemps dans la forêt — en serait parsemé sur notre carte.

3) Il n'existe pas dans toute l'étendue considérée, des zones où les *aires de faude* sont nettement moins visibles — donc vraisemblablement plus anciennes. Le charbonnage semble donc bien avoir affecté pendant une même période l'entièreté de la superficie alors boisée. Cependant, si l'on en juge d'après les nuances dans les aspects et les degrés de netteté des *aires de faude* à l'intérieur d'un même champ, la carbonisation du bois a dû s'échelonner sur un laps de temps plus ou moins long à peu près partout dans la région.

Cette répartition générale des *aires de faude*, leur grande densité constituent l'empreinte dans le sol, jusqu'à l'époque actuelle, d'une industrie disparue à présent, mais qui pendant des siècles animait la forêt et les villages situés à sa bordure.

Le phénomène des *aires de faude* n'était certes pas inconnu, mais c'est la photographie aérienne qui permet d'en mesurer toute l'importance.

(33) Sans compter celles que cache la végétation forestière !

(34) M. SAUVAGE, *ouvr. cité*, p. 355.